

République Française
Département du LOIRE
Soleymieux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2025

Référence
2025-17

Objet de la délibération
Intégration de la voirie du lotissement « Impasse des Sources » dans le domaine communal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Date de la convocation
24/06/2025

Date d'affichage
24/06/2025

L'an 2025, le 30 Juin à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER JULIEN, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/06/2025.

Présents : M. RONZIER JULIEN, Maire, Mmes : BOUTTE THERESE, DETHY ANNIE, FAURE SOPHIE, POYET MANON, MM : DUMAS JEAN-MARC, MONTET FREDERIC, POYET MATHIEU, QUATRESOUS CHRISTIAN, SOUBEYRAND DANIEL

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. DAMEZET JEROME à M. RONZIER JULIEN

A été nommé(e) secrétaire : Mme POYET MANON

Objet de la délibération : Intégration de la voirie du lotissement « Impasse des Sources » dans le domaine communal

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de convention relatif à l'intégration de la voirie du lotissement « Impasse des Sources » dans le domaine public communal, une fois les travaux de viabilisation et de mise en conformité réalisés par le promoteur IMG Promotion.

Après présentation du dossier et en l'absence d'observations, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'intégration de la voirie du lotissement dans le domaine communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à la finalisation de

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
du LOIRE.

En mairie, le 11/07/2025

Le Maire
JULIEN RONZIER



Secrétaire de séance
Mme POYET MANON

A black ink signature is written in a cursive, flowing style.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le
03 OCT. 2025